



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2024

MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation

5 avril 2024

Date d'affichage

19 avril 2024

*L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'avril à vingt heures zéro minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : CONTELLY Gabriel, DOMINELLI Maurice, GAUER Jean Paul, JUNGER Jean Michel, KIEFFER Norbert, KUJACZINSKI Florian, LEMOUSSU Éric, MARSAL Sabrina, MESENBOURG Audrey, SCHNEIDER Serge, TRZMIEL Mathieu

Absents :

Mme MESENBOURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du dernier conseil municipal

Séance du 21 mars 2024 : Le Maire donne lecture du compte rendu de séance en date du 21 mars 2024. Le Conseil municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

Ajout d'un point

Le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point concernant la réparation du moteur de la cloche 1. L'ajout du point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

11-DCM-2024 : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2023, constate que ce compte laisse apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : **excédent de 214 025,49 €**

- Section d'investissement : **déficit de 120 910,50 €**

Soit un excédent total de clôture de 93 114,99 €

Précise que les restes à réaliser présentent un **déficit de 28 850 €** (dépenses : 28 850 € corrigé des recettes : 0 €)

Ces résultats engendrent un **besoin de financement de 149 760,50 €**

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter ces résultats de la manière suivante :

- Ligne 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 149 760,50 €

- Ligne 002 Recettes (résultat de fonctionnement reporté) : 64 264,99 €

- Ligne 001 Dépenses (résultat d'investissement reporté) : 120 910,50 €

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2024

12-DCM-2024 : Vote des taxes locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 3%.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des votants ;

DECIDE

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- **d'augmenter** les taux communaux de 3%
- **de fixer** les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : passant de 21,22% à 21,86 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : passant de 36,37% à 37,46 %
 - taxe d'habitation : passant de 5,93% à 6,11 %
- **Charge** le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Nombre de votants : 11 Pour : 09 Contre : 1 (S.MARSAL) Abstention : 1 (M. TRZMIEL)

13-DCM-2024 : Budget primitif 2024

Serge SCHNEIDER, Adjoint au Maire délégué aux finances, détaille à l'assemblée les chiffres du Budget Primitif de l'exercice 2024, chapitre par chapitre, tels qu'ils ont été élaborés et après vérification auprès de la Direction des Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE

• **Vote** le budget primitif de l'exercice 2024, par chapitre, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à la somme de :

- **350 079,99€** pour la section de fonctionnement
- **451 374,13 €** pour la section d'investissement

Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

14-DCM-2024 : Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 27-DCM-2021 en date du 25 juin 2021 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 13-DCM-2024 en date du 16 avril 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2024

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- **D'HABILITER** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Nombre de votants : 11 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1 (G. CONTELLY)

15-DCM-2024 : Echange chasse

Le Maire explique à l'assemblée que Mme. FOUGERE Gisèle, locataire des chasse communales de Tromborn, Villing et Rémering, et M. OBERLENDER Thomas, locataire de la réserve de M. CONTELLY Gabriel avaient effectué un échange de parcelles de chasse lors du précédent bail en 2015.

Après l'avis favorable émis par la Commission consultative de la Chasse Commune, et après délibération, le Conseil municipal, accepte cet échange et charge le Maire d'en informer l'ensemble des représentants de la Chasse en Moselle.

Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

16-DCM-2024 : Résiliation bail rural

Le Maire donne lecture du courrier de résiliation de bail déposé en Mairie par Mme CONTELLY Catherine, concernant la parcelle située section1 n° 423 (anciennement parcelle 134) d'une contenance de 35 ares qui prend effet au 1^{er} janvier 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE

- **Prend acte** de la demande de résiliation de bail déposée par Mme CONTELLY Catherine.

Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2024

17-DCM-2024 : Achats terrains à des particuliers

Le Maire expose à l'assemblée l'offre qui a été proposée pour la vente de trois terrains situés rue de Brettzach section 1 parcelles 290, 286 et 287 appartenant aux consorts et Schneider et Schneider Marie-Angélique.

L'offre est établie comme suit :

- Parcelle 290 section1 – contenance 8 a 44 ca pour 24 122,00 € hors frais de notaire
- Parcelle 286 section 1 – contenance 43 ca et parcelle 287 section 1 – contenance 4 a 84 ca pour 19 223,50 €

Soit un coût total de 43 345,50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE

- **Accepte** l'offre proposée par les consorts Schneider et Schneider Marie-Angélique.
- **Accepte** l'achat des parcelles situées section 1 n° 286 -287 et 290 pour un montant total de 43 345,50 €
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire devant notaire.

Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

18-DCM-2024 : Devis moteur cloches

Le Maire propose à l'assemblée le devis de l'entreprise Bodet concernant le remplacement du moteur de volée de la cloche 1 pour un montant HT de 2 950,50 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE

- **Accepte** le devis de l'entreprise Bodet pour un montant HT de 2 950,50 €.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

La Secrétaire de séance
Audrey MESENBOURG